

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 033-213303746-20230620-202351CCEREGLT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-51

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
REGLEMENT GENERAL DE VOIRIE – C.C.E
Adoption version 5

Date de convocation du Conseil : **13 juin 2023**
Affichée le : **13 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **20 juin 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,**
MEYNARD Amélie

Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire informe qu'une délibération n° 2023-15 a été votée en février 2023 concernant le règlement « voirie » avec la C.C.E.

À la suite de la réunion du conseil de la commission Ad'hoc avec les élus en avril 2023 pour le règlement de voirie, la commission a apporté des modifications sur certains termes juridiques.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne modifie pas la précédente délibération n° 2023-15 mais accepte la nouvelle version du REGLEMENT GENERAL DE VOIRIE du territoire de la C.C.E. « version 5 » et autorise M. Le Maire à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **20 juin 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Damien REREAU

Le Maire
Arnaud OVIDE

